



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 26 juillet 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sensibilisation des maires de l'Ardèche à la politique de prévention des risques d'inondation suite aux « épisodes cévenols »

Vendredi 29 juillet 2016

Suite aux graves inondations ayant provoqué le décès de 20 personnes dans le département des Alpes maritimes les 3 et 4 octobre 2015, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le mieux possible les risques à venir pour l'été et l'automne prochains dus aux orages et au phénomène dit « Cévenol ».

Le ministre de l'intérieur et la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, ont demandé aux préfets des départements de l'arc méditerranéen (dont la Drôme et **l'Ardèche**) de réunir l'ensemble des maires des communes concernées par ces phénomènes d'ici fin juillet, afin de rappeler les dispositions en matière de prévention des risques et de veiller à une bonne articulation des services de l'État et des collectivités en matière de gestion de crise.

Fin août-début septembre, au début de la saison « Cévenole », une campagne média pour la sensibilisation des populations au risque de crue soudaine, et faire passer les bons comportements à avoir face au danger en cas d'alerte jaune, orange ou rouge sera lancée. Un dossier directement téléchargeable sera disponible pour décliner au niveau local cette campagne de communication. Il comprendra notamment des affiches, des témoignages audio et vidéo que les services de l'État et les élus pourront directement réutiliser.

Des exercices de gestion de crise, sur la base notamment des plans communaux de sauvegarde, en lien avec les préfets et les services de l'État, pour s'assurer du caractère opérationnel des dispositions prévues et vérifier la bonne compréhension par chacun du rôle qui lui est dévolu seront organisés. L'expérience montre que la réalisation de tels exercices est essentielle pour se préparer à la gestion de crise en cas de crue soudaine.

Le changement climatique contribue à accentuer le phénomène dit « Cévenol » qui touchent notre région, et il est essentiel de s'y adapter pour protéger les personnes et réduire la vulnérabilité des territoires. L'État s'y emploie dans le cadre de la stratégie mise en place en matière de prévention des risques d'inondation, qui nécessite une étroite collaboration avec les collectivités territoriales, et, en particulier, les maires des communes les plus directement concernées.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :  
Cabinet / Service départemental de la communication interministérielle  
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09  
Mèl. : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

